

JOURNAL

DES ADMINISTRATEURS CGT A LA CPRP SNCF

Mars 2016



LA LFSS 2016 MET EN PÉRIL NOTRE RÉGIME DE PRÉVOYANCE

En lien avec la loi santé et ses effets néfastes sur l'accès aux soins de chaque citoyen, de la réduction des moyens humains et financiers des hôpitaux publics, cette LFSS 2016 remet en cause la politique de santé égalitaire.



La Loi de
Financement
de la Sécurité
 Sociale (LFSS)
2016 est mar-
quée du sceau

de l'austérité et de la remise en
cause des droits des assurés
sociaux.

Elle repose sur 3 piliers :

- 1 - Réduction de 4,3 Mds d'euros des cotisations employeurs pour financer le Pacte de responsabilité ;
- 2 - Réduction du déficit global de 3,2 Mds d'euros de tous les régimes de base, par des efforts sans précédent de maîtrise des dépenses ;
- 3 - Mise en œuvre de l'universalisation de la prise en charge des frais de santé via la Protection Universelle Maladie (PUMA) qui met fin à la notion « d'ayant droit ».

La LFSS 2016 c'est : L'hôpital et les services de santé publique sacrifiés

La diminution sans précédent de l'ONDAM (Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie), fixé à 1,75 % par le Gouvernement, va poursuivre et accélérer la réduction des dépenses maladie (plus de 12 Mds en 7 ans). Or, les besoins recensés nécessiteraient un ONDAM à 3,8 %, soit 20 Mds supplémentaires.

C'est aussi et toujours moins de moyens pour l'hôpital public et la médecine de ville. C'est donc une médecine à plusieurs vitesses qui s'installe durablement en France, avec un service public qui devient inaccessible. Les médecins libéraux, dans un tel système dégradé, se font une part belle en multipliant les inégalités et la sélection de patients par l'argent.

De plus, les dispositions de l'ANI 2013 (signé entre autres par la CFDT) qui prévoient la mise en place d'une complémentaire santé obligatoire pour les salariés actifs, fragiliseront encore plus les régimes obligatoires de base au profit du mouvement assurantiel ou mutualiste.

Considérant que les textes législatifs actuels écartent à ce jour les affiliés de notre régime spécial de prévoyance « d'un tel système complémentaire », la Fédération CGT des Cheminots revendique une amélioration des droits et prestations « santé ». Nous exigeons le renforcement du chapitre 12 du Statut, de l'accès à la médecine de soins SNCF et aux cabinets médicaux des actifs comme des retraités sur tout le territoire. Enfin, le régime spécial doit aussi développer la prise en charge des dépenses des frais de santé et d'hospitalisation.

■ Universalisme ou cadeaux aux employeurs ?

La LFSS 2016 réécrit le principe fondateur des droits à l'assurance maladie et simplifie les règles et conditions d'ouverture du droit aux prestations.

Elle crée la Protection Universelle Maladie (PUMA) visant à faciliter l'accès à la couverture maladie qui reposait, soit :

- sur une affiliation liée à une activité professionnelle (actifs et retraités) ;
- sur la qualité d'ayant droit (conjoint, enfants ...)
- sur la CMU b (depuis 1999) pour ceux qui ne sont pas couverts par un régime de base obligatoire.

Le statut d'ayant droit est supprimé (progressivement d'ici la fin 2019) pour les personnes majeures. Les conjoints sans activité seront affiliés individuellement au Régime Général, mais sur leur demande, ils pourront rester au régime dont relève leur conjoint.

Le statut d'ayant droit est limité aux enfants de moins de 18 ans qui n'exercent pas d'activité professionnelle. Celui de plus de 16 ans peut demander, à titre personnel, la prise en charge de ses frais de santé, mais s'il devient étudiant, il perd sa qualité d'ayant droit et devient assuré individuel.

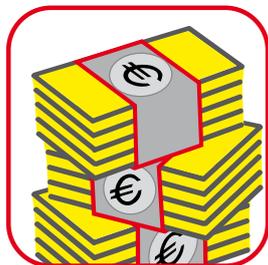
→ **Non prévue dans la loi, une dérogation a été apportée dans le décret d'application pour les enfants de cheminots. Ils restent rattachés au régime spécial comme auparavant (jusqu'à 28 ans maximum).**

Alors que le Gouvernement tend à tout uniformiser, la constante mobilisation des cheminots a fortement pesé pour cette exception.

En voulant supprimer la notion d'ayant droit, le Ministère des Affaires Sociales emboîte le pas du Patronat pour signifier que la santé n'a pas de lien avec les entreprises. Comme pour la branche famille, le Gouvernement Hollande a pris la décision de transférer, vers l'impôt, les cotisations de l'employeur.



■ Un financement de notre Régime Spécial brouillé



La PUMA (Protection Universelle Maladie) risque de conduire à la disparition de notre régime de prévoyance. En effet, la loi prévoit de parachever l'intégration financière de la branche maladie de la Sécurité Sociale, sur le modèle de la branche famille.

L'ensemble des dépenses et des recettes de notre régime, correspondant au même niveau de ressources et de prestations que celui du Régime Général, doit être retracé dans les comptes de la CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés).

Ainsi, la loi supprime le dispositif de la compensation bilatérale maladie aussi appelé «péréquation nationale», mis en œuvre en 1971, qui était un mécanisme de **compensation démographique pérenne** entre le Régime Général et notre régime spécial.

Aujourd'hui, Hollande et son Gouvernement suppriment la compensation bilatérale pour la remplacer par une dotation d'équilibre, sans lien avec le déficit démographique.

Dans le même temps, ils modifient la répartition de la «CSG maladie» entre les différents

régimes, pour leur affecter la CSG collectée sur leurs affiliés actifs, alors que les retraités la paient aussi. C'est un véritable scandale pour un régime comme le nôtre, composé de nombreux pensionnés soumis à cet impôt.

→ **La suppression de la compensation bilatérale maladie (527,3 millions d'euros en 2015) et la nouvelle répartition de la CSG vont diminuer les ressources de notre régime, compensées par une dotation d'équilibre de 904,7 millions d'euros pour l'année 2016.**

Les cheminots ont toujours veillé, en responsabilité, à ce que les prestations spécifiques du régime des cheminots soient entièrement financées par les cheminots.

En imposant une dotation d'équilibre plus aléatoire et assujettie aux coupes budgétaires de l'Etat, en lieu et place du mécanisme transparent précédent, **le Gouvernement arme nos opposants** puisque nous serons alors dans la difficulté pour démontrer la bonne santé financière de notre régime spécial de prévoyance.

■ Ce que le Gouvernement ne nous dit pas

La PUMA a aussi comme objectif de voler au secours du Régime des Salariés Indépendants. Ce régime de salariés/patrons ou patrons/salariés qui se versent des salaires très faibles pour cotiser le moins possible et qui préfèrent faire fructifier leur capital.

Il est vrai que le Patronat œuvre beaucoup pour le développement de cette nouvelle précarité au travers des Statuts plus fragiles, plus individuels et sous pression du Capital.

Ce n'est pas par cette voie que le Gouvernement couvrira mieux la population, mais c'est en créant les conditions de développer l'emploi répondant aux besoins des populations. Sans réponse économique, il ne peut y avoir de réponse sociale. D'autres choix économiques, conformes aux espérances d'une alternative aux politiques libérales «Sarkozy», seront seuls de nature à créer le progrès du développement humain durable.



■ Le combat continue pour la défense du Régime Spécial

La Fédération CGT des Cheminots a mobilisé pour la création de notre Régime Spécial et depuis agit pour le défendre et en améliorer les droits. Sa force réside dans son intégration de la branche vieillesse (les retraites) et la Prévoyance.

Notre régime a été et reste précurseur : médecine gratuite pour les actifs, lien fort entre actifs et retraités, couverture plus large...

Les cheminots consacrent une part importante de leur salaire dans la protection sociale. Les esprits chagrins s'appuieront sur ce principe progressiste pour réclamer sa suppression au nom de la compétitivité et de l'ouverture à la concurrence.



© Pascale Lalys



FACE AUX DANGERS
qui guettent notre
régime spécial,
l'heure est à la
MOBILISATION, en
participant à toutes
les initiatives
impulsées par la CGT

■ La CGT est porteuse de revendications fortes :

- Accès à la médecine SNCF des retraités, des ayants droit et des contractuels ;
- Développement et pérennisation de nouvelles prestations spécifiques ;
- Opposition à la fermeture des Cabinets Médicaux ;
- Retour à une seule et unique médecine (Travail, Aptitude et Soins).

Ces exigences sont atteignables. Cela passe par la lutte pour gagner des emplois au Cadre Permanent et de véritables augmentations de salaires et pensions.

LE COMBAT CONTINUE pour la défense de la Sécurité Sociale

Cette Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2016 engage une réforme structurelle de la protection sociale maladie de notre pays et prépare la fiscalisation totale de son financement.

D'ailleurs, le Conseil d'Analyse Economique (CAE) a remis récemment un rapport au 1^{er} Ministre, intitulé : «Gouverner la protection sociale : transparence et efficacité». Plusieurs préconisations sont faites dont une concernant le financement

: «Refondre l'architecture de la protection sociale avec un pôle non contributif (famille, maladie, lutte contre la pauvreté) intégré dans le budget de l'État et financé par l'impôt, et un pôle contributif (retraites, assurance chômage, indemnités journalières) financé par des cotisations sociales».

Pour la CGT, la protection sociale est financée et doit rester financée par les cotisations. Elle fait partie intégrante du salaire socia-

lisé. Elle appartient aux salariés. Leurs représentants (les organisations syndicales) doivent la gérer. Les choses sont claires, on s'éloigne des principes fondateurs de la Sécurité Sociale définis par le Conseil National de la Résistance (CNR) et on va vers un financement coupé de la richesse créée par le travail. Petit à petit, le Patronat s'approprie une part du salaire, appelée le salaire socialisé, pour le transférer vers les actionnaires au travers de dividendes.